



**Repas des directrices et directeur d'écoles
En présence de M. l'Inspecteur, Benoît WOZNIAK,
et de Mme Sophie MERIAUX**

Mémo M. le Maire

Etat des lieux à la rentrée 2018/2019 :

- **Maintien du plan Vigipirate** (niveau renforcé risque d'attentat pour la période du 14 juin au 20 octobre 2018)
- **Arrivée de deux nouvelles directrices : Mme THIEULEUX : remplaçante de Mme NICODEME et Mme LEFEVRE à Jean Rostand**
- **Les effectifs sont stables dans l'ensemble : 515 élèves en maternelle et 753 élèves en primaire – soit un total de 1 268 élèves**

Cette année a vu l'ouverture d'un 2nd CP à l'école primaire Mandela, avec aménagement d'une nouvelle classe.

- Avant les vacances de Toussaint : les enfants et leurs Instituteurs se verront remettre le traditionnel sachet de fruits d'automne. La distribution aura lieu au sein des écoles maternelles et pendant la manifestation BOUCH'TON ECOLE pour les élèves des écoles primaires.
- la Fête de l'Automne initiée l'an dernier par le Pôle des Politiques éducatives de la Ville sera organisée tous les 2 ans (prochaine édition, en 2019) afin de permettre aux Chefs d'Etablissements qui le souhaitent de l'intégrer dans leur projet d'école, en possible collaboration avec les animateurs en charge des activités périscolaires.
- Pour Noël : distribution des friandises et spectacles offerts aux écoles maternelles et primaires.
- Les enfants des écoles de Marly peuvent également apprendre la natation grâce aux créneaux obtenus, comme chaque année, à la piscine de Saint-Saulve (participation de 2 classes supplémentaires au 2nd semestre depuis l'année dernière pour l'école primaire Mandela).

- Du 14 au 20 janvier 2018, 26 élèves de l'école Jules-Henri Lengrand (classe de Mr PERRIN) et 39 élèves de Marie Curie (classes de Mme DAVOINE et Mme BOURLET) ont participé au séjour **aux Grangettes.**

Accompagné d'élus et de Mme Cathy DUPIRE, Chef de Pôle des Politiques Educatives, je me suis rendu sur place durant cette période. Et j'ai pu constater le professionnalisme et l'implication des Instituteurs qui participent à ces séjours.

- Du 13 au 19 mai 2018, 41 élèves de l'école primaire Hurez Saint Nicolas (classes de Mme SAVIO et Mme ROBIQUET) se sont à leur tour rendus aux Grangettes dans le cadre des classes vertes.

⇒ Coût total pour la Ville de ces séjours : 49.172, 50 €

Il est à noter que grâce à l'engagement des parents mis en place l'année dernière, la Ville a pu profiter de l'intégralité des journées dont elle dispose, via le Syndicat Intercommunal, d'où l'importance de prévenir un mois avant de tout désistement.

- Remise des **récompenses scolaires** en fin d'année, pour un montant de 2.540 € pour les écoles maternelles (remise d'un dictionnaire à l'occasion du passage en CP des enfants) et 3.263 € pour les écoles primaires (calculatrice scientifique et coffret compas offerts).

Cette année, la Ville a choisi la calculatrice en concertation avec la Principale du Collège.

- 37.689 € du budget de la Ville sont dédiés à l'achat de **fournitures scolaires** et 24.800 € de **subventions** sont versés aux écoles – en plus de l'**investissement** (mobiliier scolaire – remplacement de matériel défectueux...).
- Restauration scolaire : cette année le logiciel permettra également les inscriptions du mercredi et petites vacances.

Les parents ont été informés cet été de la **pré-inscription obligatoire sur le portail familles** pour pouvoir bénéficier des services mis à leur disposition.

Toutefois, force est de constater qu'ils ne se sont pas encore parfaitement approprié la démarche.

Pourtant, cette pré-inscription est indispensable afin de mettre en adéquation les besoins des familles et les moyens mis à leur disposition.

- ⇒ En matière de restauration scolaire, ces inscriptions permettent au prestataire COMPASS de fournir le nombre exact de repas ;
- ⇒ De même, la Ville se doit pour la sécurité des enfants de prévoir un nombre d'animateurs suffisant.

C'est donc dans l'intérêt des enfants qu'il est demandé aux parents d'utiliser le portail familles.

- En ce qui concerne les conseils d'écoles, pour rappel : une invitation faisant état de l'ordre du jour doit parvenir à Monsieur le Maire – Mr Caillard Jules : Adjoint à l'Education – à l'Elu référent (transmis récemment par le Service Education) 15 jours au préalable, afin de nous permettre de vous apporter les réponses nécessaires en cas de besoin.